BX
1419
R4
v. 19
no 1

Sont-sept manquent

Vol. II.—No. 1 S-Hyacinthe JANVIER 1913
XIXe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

R. P. HAGE, O. P. —" Maître, où habitez-vous ? "
E. VACANCARD : —Les origines du *Salve Regina.*
R. P. LAMARCHE, O. P. —Cas de conscience.
PERLEGENS —Echos Religieux.
HISTOIRE : —Les Evêques Dominicains aux Etats-Unis *(suite).*
—Bibliographie.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

" LE ROSAIRE POUR TOUS " : 15c., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE ", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXIII

INDULGENCES DE JANVIER 1913

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 5).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :
1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., et *Pr.* (C. 24).
2.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25),
3.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 10)

Le 2e DIMANCHE (le 12)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :
1.- -Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) ;
2.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) .
3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 26)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 *fois par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE JANVIER

I. — INDULGENCES FIXES

1. — CIRCONCISION DE N.-S.

CONFR. DU S. ROSAIRE, indulgence partielle de 30 ans et 30 quarantaines, *Visit. 5 autels* dans une église, Stations Rom.) ou chapelle publique et *Pr.* (C. 32).
CONFRÉRIE DU S. NOM DE JÉSUS, I indulg. plénière ; *Assist.* à quelque office (vêpres) ou à la messe dans l'église de la confr., *Cf. Cm. Pr.* (C. II).

6. — ÉPIPHANIE DE N.-S.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 30 ans et 30 quarantaines *comme le 1er janvier ;* de plus I indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 36).

23. — S. RAYMOND DE PENNAFORT, Confesseur Dominicain.

A TOUS LES FIDÈLES ; *Vis.* une église de dominicains et y prier aux intent. du Souverain Pontife, *Cf. Cm.* (Benoit XIII).

II. — INDULGENCES MOBILES

Dim. de la Septuagésime (*le 19*), de la Sexag. (*le 26*).

CONFR. DU S. ROSAIRE ; indulg. de 10 ans et 30 quarant. ; *Vis.* 5 autels dans une église ou chapelle publ. (Stat. rom.) et *Pr.* (C. 32).

✠

NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA,

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRACONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS,

TESTAMUR: catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraconensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet vini commercia, notissimum; probitate, religione et christiana pietate præstantem; in negotiatione fidelem, et in tractandis expendendisve, quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspicione omnino immunem universim existimari, et à Nobis certo haberi. Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur, etiamque quamplurimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et aliarum regionum utuntur: ideo illud non possumus non commendare Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrificium idoneum.

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secretario subscriptas, expediri jussimus, Tarraconæ die decimo nono Martii anno millesimo nongentesimo undecimo.

THOMAS, *Archiepiscopus Tarraconensis.*

De mandato Excmi. et Rmi. Dni. mei Archiepiscopi

VIN DE MESSE J. de MULLER

TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons — Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts	Oct.		Quarts	Oct.
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	$1.20	$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Agents Généraux au Canada :

HUDON, HEBERT & CIE, Limitée

MAISON DE GROS FONDEE EN 1838

EPICERIES, VINS et LIQUEURS

MONTREAL

Le Plus Fort Stock. **Le Plus Grand Assortiment.** **Le Plus Bas Prix.**

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons

VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART. **Montreal 9.00 a. m.**

ARRIV. **Chicago 8.00 a. m.**

NEXT MORNING — LE LENDEMAIN

Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Cafe Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.

MONTREAL, to DETROIT and CHICAGO

Lv. MONTREAL (Bonavent.)	9.00	a.m.
Ar. Cornwall	10.23	"
" Prescott	11.20	"
" Brockville	11.41	"
" Kingston	12.57	"
" Napanee	1.17	"
" Belleville	1.47	"
" Coborg	2.43	"
" Port Hope	2.53	"
" TORONTO	4.30	"
" HAMILTON	5.43	"
Ar. St. Catherine	6.48	p.m.
" Niagara Falls, N. Y.	7.47	"
" BUFFALO	8.50	"
Ar. Woodstock	7.18	p.m.
" London	8.00	"
" Windsor (East Time)	10 45	"
" DETROIT, (Cent. time	10.20	"
" Durand	12.20	a.m.
" Lansing	1.25	"
" CHICAGO	8.00	"

De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,

MONTRÉAL, à DÉTROIT et CHICAGO.

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time. Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $3,000,000.

Fonds de réserve : $2,650,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE.

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A — L'INSTITUT D'OPTIQUE

Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.

Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.
Ses nouveaux "**Verres Toric à ordre**" sont **garantis** pour bien **Voir** de **Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 5 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier
— et Optic ien —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale, · HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS, Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** **Tél. Main 4446**

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES
——— Fraîches tous les jours de l'année ———

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

LARUE & CLOUTIER, Ltée

Seuls Représentants au Canada

De la Célèbre Eau de Vichy Source du Chalet

242-246 rue St-Paul, MONTREAL

EPICIERS EN GROS ET IMPORTATEURS DE VINS ET DE PRODUITS FRANÇAIS

Spécialités : — VINS de MESSE approuvés par les autorités ecclésiastiques—
— VINS DE TABLE, HUILES DE SANCTUAIRE, HUILE DE TABLE.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne de Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 350 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

LIBRAIRIE J. ALF. GUAY

5 NOTRE-DAME EST, MONTREAL

LIVRES DE PRIÈRES, CHAPELETS, ARTICLES RELIGIEUX ET FOURNITURES SCOLAIRES

☞ EN GROS SEULEMENT

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUEBEC.

CAPITAL - - - - - $2,000,000

Réserve et Profits indivis. - $1,492,091.07

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS

(Rue Boudreau 7, Square de l'Opera.)

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaïbo, Etc., Etc.

Bureau à New-York. Agence et Entrepôt : 21 Houghton St., Worcester, Mass. Manufacture : Rouse's Point, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, Montreal.

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

GUERTIN & SEGUIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe
Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL.

EN VENTE AU BUREAU DU ROSAIRE

JESUS-CHRIST

Par le P. DIDON, O. P.
I vol., reliure de luxe, $2.00, franco $2.20.

LES ŒUVRES DE LACORDAIRE

9 vol., in 12 — franco $3.25

L'EDUCATION DU CŒUR

Par le P. GILLET, O. P., 1 vol., franco $1.00

LES ŒUVRES DE Bx. HENRI SUZO

Traduites par E. CARTIER, 1 vol. franco $1.10

LES GRANDEURS DE LA MATERNITE CHRETIENNE

Par une mère. 1 vol., franco $1.00

N. B. — En s'adressant au R. P. DIRECTEUR de la CONFRERIE du T. S. ROSAIRE à S. Hyacinthe, on pourra se procurer les DIPLOMES des confréries du T. S. Rosaire, du S. Nom de Dieu et de la Milice Angélique, ainsi que les POUVOIRS PERSONNELS : 1° de rosarier les chapelets ; 2° de bénir les cordons de S. Thomas ; 3° de bénir l'eau de S. Vincent Ferrier, pour la guérison des malades.

On voudra bien se rappeler qu'aucune de ces Confréries ne peut être érigée validement sans le CONSENTEMENT ECRIT de l'Ordinaire.

Le Rosaire

Revue mensuelle

Publiée par les Pères Dominicains

XIX^e ANNÉE SECONDE PÉRIODE

VOLUME SECOND

Saint-Hyacinthe
Couvent de Notre-Dame du Rosaire
1913

IMPRIMATUR : *A. X.*

Epus. Sancti Hyacinthi.

" MAITRE, OU HABITEZ-VOUS ? "

Le lendemain, Jean était encore là avec deux de ses disciples ; et ayant regardé Jésus qui passait, il dit : Voilà l'Agneau de Dieu. Les deux disciples l'entendirent prononcer ces paroles, et ils suivirent Jésus. Jésus se retourna et voyant qu'ils le suivaient, il leur dit : que cherchez-vous ? Ils lui répondirent : Rabbi : (ce qui signifie Maître), où demeurez-vous ? Venez, leur dit-il, et voyez. Ils allèrent et ils virent où il demeurait : et ils restèrent auprès de lui ce jour-là. (S. Jean, c. I-V.V. 35-40).

***

L'histoire de ces deux disciples doit être notre histoire. Si nous voulons connaître Dieu, demandons-lui : Maître, où demeurez-vous ? Cherchons-le, et quand nous l'aurons trouvé, entretenons-nous avec lui.

***

Or, Dieu habite partout ; il a le don de la présence universelle ; c'est l'Etre que vous pouvez trouver le plus facilement ; vous ne pouvez même pas le quitter.

L'Ecriture Sainte l'atteste : *Seigneur, vous me sondez et vous me connaissez ; vous savez lorsque je m'assieds et lorsque je me relève ; vous découvrez de loin mes pensées, vous examinez mes démarches et mes pas. Vous prévoyez tous mes desseins, avant même que la parole ne soit sur ma langue. Vous connaissez, Seigneur, tout le passé et l'avenir, et vous avez mis votre main sur moi. Où irai-je pour me cacher à votre esprit ? et où fuirai-je de devant votre face ? Si je monte au ciel, vous y faites votre demeure ; si je descends aux enfers, vous y êtes présent. Si je prends des ailes pour voler vers l'Orient, ou si j'établis ma demeure à l'extrémité de la mer, votre main m'y conduira, et vous me tiendrez par votre droite. Je me suis dit : Peut-être les ténèbres me couvriront, mais les ténèbres ne sont point obs-*

cures pour vous, la nuit est claire comme le jour à votre vue, les ténèbres et la lumière sont la même chose pour vous. (Psaume 138—v.v. 1-11).

Ainsi, descendez en vous-mêmes, au plus profond de votre être, dans ce sanctuaire intime où personne n'a jamais pénétré, ni votre père, ni votre mère, ni votre ami le plus cher : c'est là que vous trouverez Dieu.

Il y est plus que vous ; il vous est plus intime que vous ne l'êtes à vous-mêmes. Chez vous, il est chez lui, ou pour mieux dire encore, dans ce foyer intérieur de vous-mêmes, vous n'êtes pas chez vous, vous êtes chez lui, parce qu'il vous a créés, parce qu'il vous conserve providentiellement dans l'existence, parce qu'il habite dans votre âme par sa grâce.

Si donc Dieu est partout, il semble qu'il doive être facile de le trouver. Comme se fait-il, alors, que dans n'importe laquelle de vos journées, il soit l'Être avec lequel vous ayez le moins vécu ? Il nous fuit toujours, et pourquoi ?

C'est que nous ne développons pas assez en nous le principe de la foi. Nous savons bien d'une foi théorique que Dieu est présent en nous, mais nous n'exerçons pas cette foi, nous n'en multiplions pas les actes, nous ne disons pas d'une manière attentive et réfléchie : Mon Dieu, je vous cherche, je crois que vous êtes présent dans mon cœur, que vous y êtes plus présent que moi-même ; je le crois, parce que vous l'avez dit..

Quand vous ferez cet acte pour la première fois, vous entendrez des milliers de voix qui vous crieront : Mais non, il n'y est pas ; s'il y était, tu l'aurais vu, tu l'aurais entendu, tu aurais senti sa présence.... Qu'est cela ? C'est la vieille racine de l'incrédulité pratique, qui existe en nous et qui lutte contre la foi. Ne craignez pas ce conflit. Au premier engagement, vous serez peut-être vaincus ; puis, vous deviendrez plus forts, vous terrasserez l'incrédulité, et quand vous aurez triomphé de cet ennemi, vous sentirez la présence de Dieu. Il s'agira, alors, d'établir entre Dieu et vous la conversation.

* * *

S'entretenir avec Dieu ! Savoir parler à Dieu ! Quel art ! Et que de joies pour l'âme humaine dans cette communication intime avec Dieu ! Que d'âmes découragées ont

trouvé dans ce doux colloque la force de porter le fardeau de la vie !

Or, quel sera le sujet de notre entretien ?

Je comprends qu'il faut lui dire des choses qui lui plaisent, mais comment, pauvres petites créatures que nous sommes, pourrons-nous lui tenir des discours qui lui soient agréables ?

Puis-je captiver l'attention divine ?

Oui, et c'est là le fond même de notre religion.

Ne savons-nous pas par l'Evangile ce qui plait à Dieu? Lui-même est venu parmi nous pour nous l'apprendre, et le Sauveur nous dit textuellement : *Vous prierez ainsi : Notre Père.* Et donc, de l'appeler de ce nom, de commencer par là tous nos entretiens, lui est doux et agréable. L'Eglise le sait bien, et elle multiplie les paroles de louange sur les lèvres de ses fidèles. Là-haut, Dieu écoute avec ravissement ces paroles de louanges et ces chants d'acclamation qui montent jusqu'à lui et trouvent le chemin de son cœur. De plus, non-seulement Dieu existe, mais il a travaillé, il a fait de grandes choses, il a établi des œuvres merveilleuses. Voulez-vous lui être agréable ? Parlez-lui de ses œuvres, et dites-lui : " O Dîeu, que vous êtes beau ! Vous êtes descendu sur la terre comme un lutteur pour dompter le monde, et vous avez laissé tout votre sang dans cette lutte dont nous sommes l'enjeu. Vous avez fondé votre religion qui est la seule vraie ; vous avez institué votre Eglise qui est la seule authentique ; vous avez et vous aurez jusqu'à la consommation des siècles, des intérêts sur la terre : ces intérêts, je les aime et je les défendrai jusqu'à ma mort.

Enfin, après lui avoir parlé de lui, parlez-lui de vous, de vos besoins, de vos peines, de vos ennuis présents, de vos inquiétudes d'avenir. N'est-ce pas lui-même qui, dans la prière qu'il vous a apprise, vous ordonne de vous arrêter à la demande du morceau de pain quotidien ? Ne sommes-nous pas tous des mendiants, des affamés, mendiants de la nourriture corporelle et spirituelle, affamés de bonheur et de paix ? Ne sommes-nous pas tous des malades, malades dans l'esprit qui doute, malades dans le cœur qui désire, malades dans la volonté qui faiblit, malades dans les sens qui s'insurgent ? Hélas ! nous n'avons guère autre chose que ces plaies et blessures à présenter à Dieu. Mais cette présentation même, il l'agréera, si elle lui est faite par un cœur sincèrement dési-

reux de l'aimer et dont la plus grande joie est de le fréquenter dans une intime et indissoluble amitié.

***

De plus en plus désireux de voir Dieu et de l'aimer, ce cœur sincère aspirera vers la connaissance totale et l'éternelle vision. Comme Moïse au Sinaï, il dira au Seigneur: Pourquoi vous cacher ? *Montrez-moi votre gloire.*" Mais non : l'heure de la vision n'a pas encore sonné. " *Prosterne-toi sur la pierre,* dit le Seigneur à son serviteur, *ma gloire va passer sur toi, et tandis qu'elle passera, j'étendrai ma main pour te couvrir* " (Exod. c. 33. v. 18-20).

O Dieu, étendez-la sur nous, votre main bénissante et protectrice, et qu'un rayon de lumière, sans éblouir nos yeux, penètre notre cœur. C'est assez pour ce lieu d'exil : la connaissance de vos perfections nous donnera la paix promise à la terre. *In terra pax.* La vision de la gloire est réservée au ciel. *Gloria in altissimis.*

fr. H. HAGE,
des f. f. prêch.

Le bien qui me partage n'est plus pour moi le bien.
(Bourdalone).

LES ORIGINES DU " SALVE REGINA "

Deux témoignages, au lieu d'un, nous apprennent que l'église où fut chanté pour la première fois le *Salve Regina* est Notre-Dame du Puy. Aubri ajoute seulement que le chant de l'antienne est l'œuvre d'Aylmer (qui fut nommé évêque en 1079, prit possession de son siège en 1087 et mourut onze ans plus tard, août 1098, à Antioche). Le chant du *Salve Regina* remonterait, par conséquent, à la fin du XIe siècle.

C'est l'opinion à laquelle se rangent volontiers MM. Gastoué et Wagner. Telle est aussi la conclusion de Dom Gabriel Meier, dans la note qu'on lut au Congrès catholique international tenu à Munich en 1900 : " Les plus anciennes traditions, dit-il, indiquent le Puy-en-Velay (comme lieu d'origine du *Salve*) ; Aubri de Trois-Fontaines l'appelle vers 1240, l'*antienne du Puy* et son auteur, l'évêque Aymar du Puy. Ce témoignage vint trop tard (sans doute) pour lui attribuer une foi complète ; mais le lieu et la date semblent exacts." Avec plus de conviction encore, le P. Jean de Valois ajoute : " Jusqu'à preuve contraire, nous croyons qu'il faut s'en tenir au témoignage d'Aubri de Trois-Fontaines."

*

Comment l'*antiphona de Podio* fit-elle son entrée dans la liturgie ?

A certains indices, on voit qu'elle y avait déjà pénétré au cours (et peut-être même dès la première moitié) du XIIe siècle. Le manuscrit *3.749* de la Bibliothèque nationale, des environs de 1150 (d'après M. Gastoué), contient au folio 99, sur lignes à la pointe sèche, le *Salve Regina* pour antienne *in Evangelio* (c'est-à-dire à *Benedictus* ou à *Magnificat*) d'un office *De beata*. Le codex *additionnel 18.302* du British Museum, antérieur de quelques années au précédent, contient aussi (fol. 130) le *Salve* comme antienne de tierce à l'Assomption. Ce sont les plus anciens témoins connus de l'emploi du *Salve* à l'office canonique.

On ignore leur provenance exacte. Mais il est permis de penser que l'Ordre de Citeaux adopta vite l'antienne du Puy. Aubri de Trois Fontaines déclare expressément que, " dans un Chapitre général cistercien, saint Bernard demanda que le *Salve Regina* fût reçu par tout l'Ordre ; ce qui fut fait ", ajoute-t-il. On n'a pas trouvé trace de cette décision. Mais il paraît qu'avant la fin du XIIe siècle, les Cisterciens chantaient le *Salve Regina* à certains offices. L'antiphonaire d'Hauterive, antérieur à 1203, qui ne renferme que le Propre du temps, contient *ad calcem*, parmi les *Commemorationes sanctorum*, le *Salve* comme mémoire de l'Assomption durant l'octave de cette fête. L'antiphonaire de Westmalle (1225) et celui de Bornheim (1244) ont le *Salve* pour antienne solennelle aux quatre grandes fêtes de la Sainte Vierge : Purification, Annonciation, Assomption et Nativité.

Bien plus, dès 1218, le Chapitre général avait prescrit le chant quotidien du *Salve Regina* à la suite du répons et du verset *Gloria Patri*. Il est vrai que cette décision fut modifiée deux ans plus tard. En 1220 et en 1221, le Chapitre enjoignit aux moines de réciter le *Salve*, chacun en son particulier : *Dicatur a singulis quotidie cum collectis consuetis*. En 1228, nouvelles prescriptions : " On chantera tous les vendredis, après les sept psaumes, le répons *Aspice Domine* et l'antienne *Salve Regina*, avec le verset *Ora pro nobis*. En 1239, sur la demande du pape Grégoire IX, le statut de 1218 fut renouvelé ; on décida de chanter l'antienne tous les jours, après le répons, avec le verset *Ave Maria*. Enfin, en 1251, Louis IX et son frère Alphonse de Poitiers ayant demandé des prières à Citeaux, les Pères ordonnèrent que, parmi d'autres suffrages, on chanterait chaque soir, après complies, le *Salve Regina*, en ajoutant comme de coutume le verset *Ave Maria* et l'oraison *Concede nos*. Cette prescription fut renouvelée quatre ans plus tard et l'usage une fois en vigueur s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Les Clunistes avaient peut-être adopté avant les Cisterciens le *Salve Regina*. Nous avons vu qu'aux environs de 1135 Pierre le Vénérable le faisait chanter " à la procession " le jour de l'Assomption ; le statut ajoute " qu'on devra l'introduire pareillement dans toutes les processions qui partent de l'église principale des Apôtres pour se rendre à l'église Notre-Dame, sauf les jours où la coutume exige que l'on chante des répons ou antiennes propres des saints ". On n'a

pas de document qui permette de dire si, avant le XIVe siècle, les Clunistes insérèrent le *Salve Regina* dans leur office proprement dit. Mais entre 1308 et 1318 l'Abbé général, décida que, " dans tous les lieux conventuels de l'Ordre, on chanterait désormais après complies le *Salve Regina* ou toute autre antienne de la Sainte Vierge ". Le *Salve* est seul expressément désigné, ce qui marque en quel honneur il était à Cluny depuis le temps de Pierre le Vénérable.

*

Il semble que ce furent les Dominicains qui prirent les premiers l'habitude de chanter cette antienne après complies. Le bienheureux Jourdain de Saxe, second maître général de l'Ordre, raconte dans sa *Vie de saint Dominique* que les maisons dominicaines furent à l'origine horriblement tourmentées par les démons. Témoin lui-même du supplice qu'endura à Bologne le Fr. Bernard, il écrit : " Si cruel fut son martyre que, dans notre angoisse, nous avons ordonné de chanter, à l'issue de complies, l'antienne *Salve Regina*. De Bologne cet usage s'est répandu dans toute la *province* de Lombardie et, par ce moyen, cette pieuse et salutaire coutume a fini par s'enraciner dans l'Ordre tout entier.. Ne devons-nous pas croire que la Mère de notre Sauveur se plaît à de telles louanges et prend part à nos joies ? Un homme d'esprit religieux et digne de foi m'a rapporté que fréquemment, tandis que les Frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra*, il avait vu en esprit la Mère de Dieu elle-même se prosterner devant son Fils et prier pour le bien de tout l'Ordre. " Ceci était écrit avant 1234. Et un autre historien Dominicain nous apprend que le Chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* " *in choro flexis genibus post horas* ".

Au sentiment de M. Godet, ce serait à l'instigation des Dominicains et plus spécialement de saint Raymond de Pennafort que Grégoire IX aurait ordonné que le *Salve Regina* fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies.

L'opinion de M. Godet est assez vraisemblable. Il n'y a pas lieu de penser que Grégoire IX ait été influencé par les Franciscains, ses amis. L'Ordre de saint François prit pour règle dès 1223 de suivre l'office de la Curie *secundum ordi-*

nem sanctæ romanæ Ecclesiæ. Pour établir une parfaite unité, le Chapitre général tenu à Assise, en 1230, à l'occasion de la translation du corps de saint François, fit distribuer à toutes les *provinces* des antiphonaires notés. Il n'est pas probable que le *Salve* y figurât encore. En 1241, le général Aimon de Favesham composa un recueil de rubriques embrassant toute la liturgie franciscaine. Et son œuvre fut approuvée par Grégoire IX. Le bréviaire contenait-il dès lors le *Salve ?* Peut-être, mais comme les autres antiennes *De beata,* le *Salve* devait être *ad libitum.* En 1249, Jean de Parme nous dit nettement que l'Ordre chantait, après complies, selon les temps, l'une des quatre antiennes à la Sainte Vierge : *Regina cœli, Alma Redemptoris, Ave Regina cœlorum,* et *Salve Regiua.* C'est déjà la règle ou du moins l'esquisse de la règle que devait adopter plus tard l'Eglise romaine.

Inutile de poursuivre plus loin notre enquête. La date de l'introduction du *Salve Regina* dans l'office des Chartreux et des Carmes ne saurait être fixée avec exactitude. Ce qui est sûr, c'est que dans le cours du XIII^e^ siècle l'antienne se répandit un peu partout. En 1233, par exemple, les moines de Saint-Denis décident qu'on la chantera solennellement tous les jours de Carême après complies. Le coutumier de Westminster, rédigé en 1266, déclare que, d'après un usage tout récent, on doit la chanter après complies. Même discipline en certaines églises d'Espagne au moins à partir du Concile de Pennafiel (1302) : *Uti singulis diebus post completorium cantetur " Salve Regina " in qualibet ecclesia alta voce cum versu : Ora pro nobis ",* etc. C'est sans doute pour se conformer à ce statut que Dom Rodrigo del Padron, archevêque de Compostelle (1304-1316), prescrit le chant solennel du *Salve Regina,* après complies, tous les jours, sauf certaines fêtes.

*

Concluons. Il reste et restera sans doute longtemps encore des obscurités sur les origines littéraire et musicale du *Salve Regina.* Mais on n'a pas d'objection grave à présenter aux critiques qui estiment que la célèbre antienne provient du Puy, ou même, comme le veut Aubri de Trois-Fontaines, qu'Aymar en est le véritable auteur.

" A peine le *Salve* fut-il connu, qu'assitôt il prit place dans la liturgie sous les deux formes d'antienne *ad canticum*

et de chant processionnel." Les Dominicains paraissent avoir été les premiers à le chanter régulièrement après complies.

Cette place est à remarquer. Il était aisé de l'en détacher pour le relier à d'autres chants pieux. Le *Salve* arriva ainsi à faire partie d'un office extra-liturgique. En certains endroits, on le chantait le soir " avec musique " et orgues. Le nom même du *Salve* qui fut appliqué à ces exercices religieux servit aussi à désigner les offices de dévotion qui ne comportaient point nécessairement l'emploi de l'antienne du Puy. Le P. Thurston pense que l'on en peut suivre les traces jusque dans la première moitié du XIII[e] siècle. Quelque trois cents ans plus tard, on terminait ces cérémonies par une exposition du Saint Sacrement. N'est-il pas intéressant de constater que notre expression populaire de " salut " a pour origine première le *Salve Regina ?*

Que doit-on lire ? Tout ce qu'on peut lire à haute voix, devant sa fille ou sa mère.

(Henri Lavedan)

CAS DE CONSCIENCE

LA SÉPARATION CONJUGALE

La plupart des romanciers se sont plu à nous décrire la jeune femme vêtue de noir, très mince et très pâle, en proie à l'une de ces crises dont le dénoûment peut bouleverser l'existence, balancée entre deux partis extrêmes, et attendant la solution définitive, soit aux abords d'un confessionnal, soit dans l'antichambre d'un médecin, d'un prêtre ou d'un avocat. Je crois bien qu'on la rencontre en presque tous les romans. D'ordinaire, elle tient dans la main un objet qu'elle agite ou pétrit d'une façon fébrile. Celle dont je voudrais sommairement vous entretenir, personnage de chair et d'os, appartenait néanmoins à ce type de convention. Et, un jour, vêtue de noir, portant le deuil de sa félicité domestique, on la vit stationner à la porte d'un vieux prêtre connu et estimé dans toutes les sphères sociales et occupé sans doute, à l'intérieur, à dirimer des cas analogues. La porte s'ouvrit enfin et la jeune femme eut son tour. Comme dans les romans encore, son entretien fut précédé d'un accès de larmes. Car il faut bien concéder au roman moderne le mérite spécial d'imiter la vie,—et comme celle-ci le lui rend bien !... Puis, sur une bonne parole du prêtre, l'infortunée entreprit le récit détaillé de ses malheurs.

Mariée depuis dix ans à un homme d'affaires intelligent, considérable et considéré, elle avait vécu d'abord une vie de paradis. Mais, depuis quelques mois, elle avait découvert de graves indices que son mari lui était infidèle. D'autres preuves étaient venues s'ajouter par la suite, ne laissant place à aucun doute. Broyée par la douleur et soutenue par l'indignation, l'épouse outragée alla consulter deux avocats, lesquels, d'un commun accord, conseillèrent une demande en séparation de corps et de biens. Instinctivement la cliente espérait autre chose, une divergence d'opinion, peut-être, ou du moins, un peu de lenteur et d'hésitation dans l'énoncé d'un tel verdict. Cette brutale et précise lumière lui faisait mal aux yeux, et sans oser murmurer, même intérieurement, le

mot de pardon, elle avait résolu de s'adresser au prêtre. L'homme de Dieu discuta le problème avec une gravité toute sacerdotale, et la jeune dame ne pouvait s'expliquer pourquoi elle était ravie de l'entendre hésiter parfois. Il convint qu'au point de vue du droit civil et de la législation canonique, on pouvait demander et obtenir la séparation conjugale. Mais au-dessus de cette froide procédure, il eut soin de faire reluire la véritable pensée chrétienne, je veux dire la solution suggérée par l'esprit de l'Evangile et non l'échappatoire autorisée par la lettre. Le mot final fut celui ci : " Restez au logis. Ne proférez pas une parole. Mais que votre attitude, vos procédés attestent que vous n'ignorez rien et que vous pardonnez tout."

Deux années se sont écoulées depuis ces événements. Le repentir et le pardon chrétiens ont opéré des merveilles. Le mari et la femme vivent dans un accord parfait et " leurs yeux qui s'ouvrent " peuvent contempler à nouveau l'étoile un instant cachée par de tristes nuages. Cet article n'a point pour but et n'aura point pour effet de leur infliger une odieuse publicité à laquelle ils surent échapper durant leur impasse conjugale. Mais j'ai cru que leur exemple pouvait servir d'encadrement ou de prétexte à une brève étude sur la séparation domiciliaire des époux, les motifs qui l'autorisent, les formalités qui la précèdent et les exigences de l'esprit chrétien à cet égard.

La cohabitation s'impose aux gens mariés comme un devoir de justice résultant de l'essence même du mariage. Il est dit dans l'Ecriture : " L'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à son épouse et ils seront deux dans une seule chair." Cette union matrimoniale, la plus intime qu'on puisse imaginer, comporte évidemment le séjour en commun et il n'y a point lieu d'épiloguer à ce sujet.

Mais, d'autre part, le lien matrimonial pouvant subsister sans le commerce et la cohabitation des conjoints, il s'ensuit que l'autorité peut donner force légale à tout motif jugé suffisant pour interrompre ou faire cesser définitivement la cohabitation, ou le commerce, ou l'un et l'autre à la fois. Le Concile de Trente va jusqu'à frapper d'anathème quiconque dénierait à l'Eglise un tel pouvoir. L'Etat jouit également d'une juridiction très étendue sous ce rapport. Mais, puisqu'il s'agit d'un cas de conscience, je veux m'en tenir au seul point de vue religieux ou canonique.

Les motifs de séparation reconnus par l'Eglise, moyennant concours de certaines circonstances, se ramènent aux suivants : 1° Le consentement mutuel des époux. 2° L'infidélité d'une partie conjointe. 3° Un grave danger corporel. 4° Un grave danger spirituel.

Le consentement mutuel. L'ancienne législation canonique se montrait fort sévère sur ce point. Il fallait que ce consentement mutuel eût pour objet le perfectionnement religieux et moral des conjoints ; en d'autres termes, que cette capitale démarche fût entreprise *propter amorem virtutis*. Et l'on exigeait comme garantie l'entrée en religion des deux époux ou, du moins, le vœu de chasteté imposé à la femme, si elle préférait vivre dans le siècle. Toutefois, les théologiens modernes, insistant sur le principe qu'il est permis à chacun de renoncer à un droit, établissent la suivante distinction : s'agit il d'une séparation temporaire, les deux conjoints peuvent invoquer, d'un commun accord, tout motif déjà sérieux, quoique moins important que le progrès surnaturel de leur âme, v. g. la paix morale ou un gain pécuniaire en perspective, pourvu que les conditions d'une vie chaste soient suffisamment sauvegardées durant la période d'éloignement ; mais pour ce qui a rapport à la séparation définitive, l'Eglise, d'ordinaire, n'accorde force légale au consentement des époux que dans les circonstances et aux conditions plus haut mentionnées. Et elle s'appuie, pour octroyer ce privilège, sur la parole même de Notre-Seigneur : " Quiconque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père ou sa mère, ou *son épouse*...." En règle ordinaire, avons-nous dit ; et voici, à ce sujet, une remarque importante de Scavini : " Il ne faut pas inquiéter, si rien par ailleurs ne s'oppose à leur séparation, ceux qui, pour obvier aux conséquences d'une union mal assortie, renoncèrent d'un commun accord à vivre sous un même toit."

L'Infidélité. Une infidélité formelle,volontaire, dûment constatée, et perpétrée par un seul des conjoints autorise généralement la séparation légale avec ou sans consentement mutuel. C'est un point de l'ancienne Loi que Notre-Seigneur a laissé subsister, et le Code civil,en tout pays,rejoint la législation canonique sur ce terrain.

Le danger corporel. En dépit de leur sévérité doctrinale, les premiers maîtres de l'enseignement chrétien furent obligés d'admettre le bien-fondé des deux précédents motifs,

puisque l'Evangile même en faisait mention. Hors de là, ils professaient l'intransigeance la plus absolue. " Bon gré, mal gré," disait S. Jérôme, " il faut garder la femme querelleuse, la turbulente et la vagabonde." Et St. Augustin : " A part l'infidélité conjugale, le Seigneur vous ordonne de supporter les autres croix du ménage, pour le bien de la vertu et le respect de la foi jurée." Cependant, à mesure que décroissait l'intensité de la vie chrétienne, le mariage devenait parfois une occasion de péché, au lieu d'un moyen de sanctification, une source de vexations et de calamités de toutes sortes au lieu d'un élément de bonheur et de prospérité. Et comme, en droit naturel, il n'est pas permis de sacrifier la fin aux moyens, l'Eglise dut forcément reconnaître d'autres motifs de séparation conjugale. Le *danger corporel* dont il s'agit ici doit être proportionné à la gravité des intérêts en jeu. Il comporte des actes de cruauté ou des sévices *déjà commis ou justement à craindre.* On doit noter ces derniers mots, car il suffit, d'après Lehmkuhl, qu'à force de dissentiments et de querelles, la vie soit faite dure et misérable à la partie plaignante, avec la perspective de plus grands maux pour l'avenir. Violence et cruauté, d'ailleurs, doivent se prendre en un sens relatif. Tout dépend des dispositions physiques et morales des conjoints et de l'éducation plus ou moins raffinée qu'ils ont reçue. Chez les gens du peuple, par exemple, les invectives, les rebuffades, les menues taloches ne comptent pas ; un jour, c'est fait " pour donner des couleurs," et le lendemain, pour cimenter l'amitié ; des voies de fait plus graves encore seront de nulle importance au point de vue judiciaire, s'il est prouvé que l'on a cédé à un mouvement de fureur insolite.... Quant au danger corporel résultat d'une maladie infectieuse coupable ou non dans ses causes, il va sans dire qu'il constitue un motif grave de séparation, de même que le refus de pourvoir de la part du mari.

Le danger spirituel. Ici encore, il s'agit de péril grave, v. g. la provocation habituelle au péché : au vol, à l'incontinence, aux pratiques anticonceptionnelles, à l'irréligion positive, à l'hérésie, à l'apostasie. Cependant, le cas d'une femme empêchée par son mari d'entendre la messe aux jours prescrits, de faire ses Pâques ou d'observer le jeûne et l'abstinence ne saurait motiver une demande en séparation, parceque l'opposition même du mari confère à la partie conjointe la dispense du précepte ecclésiastique. Il en serait autre-

ment, si la privation de la messe et des sacrements devait causer un tort grave à l'épouse au point de vue surnaturel, ce qui peut fort bien se produire, surtout dans les campagnes où la fréquentation de l'église à l'insu du mari demeure pratiquement impossible.

En supposant maintenant la présence d'un ou plusieurs des susdits motifs accompagnés de toutes les circonstances requises, il y a lieu de se demander quelles doivent être les formalités préalables à une séparation domiciliaire. Ces formalités se réduisent, au point de vue catholique, à l'obtention d'une sentence de la part de l'Evêque. C'est une cause qui relève du gouvernement extérieur de l'Eglise, laquelle, en légiférant sur les motifs de séparation, se réserve le droit de les examiner concrètement. Telle est la procédure à suivre en règle générale et sous peine de faute grave. Mais il se rencontre des cas particuliers où un conjoint peut agir de sa propre autorité, sauf à réintégrer domicile lorsque la loi l'y contraindra : v. g. s'il y a péril à retarder, *quando periculum sit in morâ*, ou si l'on redoute sérieusement les conséquences d'un procès au point de vue du scandale ou de la sécurité personnelle. De plus, quand il s'agit d'un fait accompli et que les époux séparés ne veulent ni subir un jugement ni se réunir à nouveau sous un même toit, on conseille au prêtre de ne pas leur refuser l'absolution, à moins qu'un ensemble de circonstances ne vienne motiver ce refus.

Mais comme tout cela parait opaque, fragile et misérable aux yeux de la foi pure, et comme on sent le besoin de sortir de cette broussaille juridique pour respirer un peu sur des hauteurs ! Il est vrai que les canonistes eux-mêmes ont toujours soin d'insister sur le côté pénible des séparations légales, sur le scandale coutumier qui en résulte et sur le tort généralement causé aux enfants, grands ou petits. Et quand on songe qu'il suffirait parfois d'une minute de réflexion ou d'un simple mouvement du cœur pour empêcher de tels désastres ! On a pour soi la parole d'un avocat muni d'un texte de loi ; mais l'avocat brandissant le Code n'a point mission ni grâce d'état pour pénétrer au fond d'une âme, lui demander un sacrifice ou lui proposer un idéal. Seule, la conscience personnelle, ou, à son défaut, l'autorité morale du prêtre aura de telles audaces. Et pourtant, l'audace parait ici superflue. Il suffit d'un courage ordinaire, uni à une claire conception de l'esprit évangélique, pour dire au mari trompé : De grâce, au

lieu de briser le faible roseau qui n'a pu trouver en toi son appui naturel, rentre un instant dans ta solitude intérieure, songe à ta propre misère et pose-toi une question à l'effet de savoir si un peu moins d'indifférence et d'égoïsme n'aurait point réussi à sauver l'honneur du foyer ; à la femme trahie ou persécutée : Regarde le Christ montant son Calvaire et prends la croix à sa suite, la croix de réparation qui te permettra d'expier ainsi tes tiédeurs passées, tes défaillances, peut-être, ou ta jeunesse vouée au mal, la croix de bénédiction qui va t'associer à l'œuvre rédemptrice et qui t'invite à racheter une âme par les larmes et par le sang ; enfin, aux censeurs trop ardents de la conduite de leurs frères : Souvenez-vous que Dieu jugera les juges, et que, si vous avez le droit de tonner contre les péchés de malice, vous avez le devoir d'absoudre aisément les péchés de faiblesse.

Voilà, à n'en point douter, le langage et les prescriptions de la charité chrétienne. On connait la fameuse tirade de Veuillot, dans *Le parfum de Rome*, lorsqu'après avoir brocardé à son aise les forbans et les cuistres, il en arrive au " vrai infâme ", c'est-à-dire au prêtre impur en premier lieu, traître et renégat ensuite : " Infâme, nous ne te raillerons " pas, toi. Quelle que soit la misère de ton esprit, le crime " est dans ton cœur, et ce crime est trop grand. Sois maudit pour le crime de ton cœur ! " Le Père Hyacinthe avait reçu l'Esprit de Dieu *ad robur*, pour être une force au sein de l'Eglise ; il avait vécu sous la double protection de son habit et de sa tonsure monacale ; il méritait la phrase si puissamment burinée. Mais je dis à celui ou celle qu'entraîne le tourbillon mondain et qui vient un jour à tomber : O créature de fragilité et d'inconstance, je ne puis ni te railler ni te maudire. Si ton esprit n'a conçu aucune malice, et si le crime est dans ton cœur, sois pardonné pour le crime de ton cœur !

Fr. M.-A. LAMARCHE, O. P.

ECHOS RELIGIEUX

ROME : *Les effectifs des Ordres religieux.*

ALLEMAGNE : *L'Encyclique papale et les syndicats allemands.*

BALKANS : *L'état du catholicisme.*

MAROC : *La première messe célébrée à Marrakech.*

PÉROU : *L'envoi d'une mission catholique.*

SUISSE : *Progrès du catholicisme en pays protestant:*

***

ROME : *Les effectifs des Ordres religieux.* L'Annuaire pontifical contient une statistique intéressante des ordres religieux d'hommes :

Les *Bénédictins*, partagés en 4 branches, embrassent 156 couvents, 1,603 églises, 142 collèges, avec 4,450 Pères et 2.007 Frères laïques.

Les *Chartreux*, comptent 1,000 moines, qui sont partagés en 25 couvents.

Il y a 4,472 *Dominicains*, disséminés dans 367 maisons et répartis entre 43 provinces.

Les *Franciscains*, sont au nombre de 16,968 ; ils ont 1,487 couvents et sont divisés en 79 provinces.

Les *Capucins* sont au nombre de 10,056 vivant en 574 couvents.

Ler *Carmes* sont au nombre de 1,900 (163 couvents).

L'ordre des *Jésuites* compte 16,294 membres (5 assistances et 23 provinces).

Les *Lazaristes* sont 3,000 avec 240 maisons.

Il y a 1.630 *Pères du Saint-Esprit*, qui ont 203 maisons.

Les *Maristes* sont au nombre de 1,000.

Les missions *africaines* de Lyon ont 3,500 missionnaires. En outre il y a 500 missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique.

Finalement. il y a les Frères des écoles chrétiennes, qui sont au nombre de 14,630 et vivent dans 1,700 maisons.

***

ALLEMAGNE : *L'Encyclique papale et les syndicats allemands.* C'est un grand évènement que cette Encyclique récente du Souverain Pontife, et voici comment un des rédacteurs de la *Croix de Paris,* commente l'événement et analyse l'Encyclique :

L'Allemagne catholique est déchirée par de pénibles divisions. Les esprits sont surexcités, l'unité compromise. Le Pape appelle l'affaire à lui. Il demande instamment que les discussions cessent. Il affirme la nécessité " de la paix indispensable au gouvernement de la société et à la prospérité de la cité ". Pour faliciter cette paix, il accepte de tolérer une organisation interconfessionnelle dont il est impossible de ne pas voir le danger au point de vue de la foi. Mais en même temps, il proclame, avec une autorité d'autant plus imposante qu'elle s'exprime avec une bienveillance exquise et une modération infinie, le devoir d'empêcher les ouvriers membres des Syndicats d' " adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ ".

Par là l'Encyclique dépasse de beaucoup les frontières du pays auquel elle s'adresse. Ses principes doivent être appliqués dans le monde entier. C'est pour cela que nous éprouvons l'impérieux besoin d'en recueillir aujourd'hui les leçons.

C'est avec une force et une solennité vraiment impressionnantes que le chef de l'Eglise rappelle d'abord le principe qui fut dès les premiers jours de son Pontificat le thème de ses enseignements et l'objectif suprême de ses efforts ; " Le devoir de tous les catholiques est de garder fermement et de professer, sans timidité, tant dans la vie privée que dans la vie sociale et publique, les principes de la vérité chrétienne, enseignée par le magistère de l'Eglise catholique."

Bien souvent Pie X a eu l'occasion de donner spécialement ce conseil aux catholiques de France. Hélas ! par suite d'un antique anticléricalisme latent et des ravages de l'esprit

révolutionnaire contempteur de la foi chrétienne, nombreux, très nombreux sont les catholiques qui, respectueux des préceptes divins dans leur vie personnelle et à leur foyer, n'osent pas paraître s'en inspirer dans la vie civique et dans les actes sociaux et politiques. Comme le dit le Souverain Pontife, n'oublions pas que rien n'est plus contraire aux principes de la vie chrétienne et décidons-nous tous à nous inspirer de notre foi catholique, à l'affirmer, à la défendre, à la prendre comme guide sur tous les terrains où notre activité se porte.

De ce principe, que les évêques allemands—l'Encyclique le rappelle—avaient eux-mêmes proclamé à Fulda, le Souverain Pontife tire les conclusions relatives à la question qui lui était soumise, celle des Syndicats allemands. Comme chacun s'y attendait, il demande que partout où ce sera possible on fasse des Syndicats composés exclusivement de catholiques. Et si l'on est contraint par des circonstances nécessitantes des tolérer que les ouvriers catholiques puissent donner leur nom à des Syndicats interconfessionnels, il veut du moins que la supériorité du Syndicat catholique, qui avait été niée avec éclat, soit reconnue sans hésitation.

Quel encouragement pour les hommes d'œuvres du monde entier à grouper les ouvriers catholiques, soit dans des Associations, soit dans des Confréries, soit dans des Syndicats ; à donner à toutes ces organisations les principes chrétiens comme doctrine fondamentale, et à assurer au clergé le rôle doctrinal, pacifiant et moralisateur dont il a reçu d'en-haut la mission !

Voici cependant que dans une partie de l'Allemagne, au témoignage des évêques, l'organisation de Syndicats purement catholiques n'est pas possible à cette heure. Le Pape concède donc une tolérance mais il la déclare provisoire. Et il ajoute aussitôt les conditions obligatoires en conscience qui devront être prises pour prévenir les inévitables dangers qui éclatent aux yeux de tous.

Comme fort nombreux sont les Syndicats non seulement interconfessionnels, mais complètement neutres ou même à tendances sectaires et antisociales auxquels les ouvriers catholiques sont tentés de donner leurs noms, faute d'autres organisations professionnelles, il est indispensable pour tous de méditer avec soin ces prescriptions afin de se diriger d'après elles.

1° Les Syndicats " doivent s'abstenir de toute tendance

et de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance religieuse légitime, et ne présenter rien qui paraisse tant soit peu répréhensible de ce chef, ou dans leurs écrits, ou dans leurs paroles, ou dans leurs actes ". Sinon, les ouvriers catholiques ne doivent pas s'y inscrire.

2° " Chaque fois que seront soulevés des problèmes sur les questions qui ont trait à la morale, c'est-à-dire à la justice ou à la charité, les évêques veilleront, avec la plus grande attention, à ce que les fidèles ne négligent pas la morale catholique, ni ne s'en écartent si peu que ce soit ".

3° Mais surtout, — et c'est ce qui sera la garantie du reste, — " on veillera à ce que les ouvriers catholiques, membres de ces Syndicats, soient inscrits également dans les Sociétés d'ouvriers catholiques appelées *Arbeitervereine* ".

Ce point est de la plus haute importance et a son application partout.

En France, c'est continuellement que le problème de coopération syndicale avec des non-catholiques se pose. Nos organisations professionnelles catholiques sont, en effet, relativement rares. Que partout on obtienne des ouvriers catholiques, qu'ils fassent effectivement partie d'Associations, ou Comités, ou Confréries foncièrement catholiques où ils puiseront les principes de foi et d'action qui leur sont si nécessaires.

Œuvre difficile, tous ceux qui, dans leur vie, ont eu à mettre la main à cette rude tâche, le savent. Mais œuvre merveilleuse de fécondité et bien capable de tenter le zèle de toutes les âmes vraiment apostoliques.

***

BALKANS : *L'état du catholicisme.* La guerre des Balkans rend très-actuel l'exposé de l'état du catholicisme dans ces contrées.

En Bulgarie, le catholicisme est toléré. L'Eglise y possède un vicariat apostolique, dont le chef est Mgr Doulcet, religieux passionniste d'origine française, évêque de Nicopolis, dont la résidence est à Boudschouk. Il est aidé dans sa mission par plusieurs de ses confrères. Il existe également en Bulgarie un second vicariat apostolique, dont le chef est Mgr Manini, capulin, italien, et qui comprend les villes de

Sofia et de Philippopoli. C'est dans cette dernière ville que réside Mgr Manini.

En Serbie, la profession de la foi catholique est prohibée en fait aussi bien qu'en vertu de la loi. C'est peut être la seule région du monde où l'Eglise catholique n'ait aucune hiérarchie ecclésiastique constituée, pas même celle que l'on a coutume de rencontrer dans les pays de mission. On ne tolère à l'heure présente en Serbie que le ministère de deux prêtres catholiques, en qualtité d'aumôniers de la légation austro-hongroise. L'exclusivisme de l'Eglise orthodoxe et les haines politiques ne permettent pas d'espérer une amélioration prochaine de la situation de la religion dans ce pays.

Au Monténégro l'Eglise catholique jouit d'une assez grande liberté. Le roi actuellement régnant a passé un concordat avec le Saint-Siège. Son désir est de maintenir à son peuple le bienfait de la paix religieuse Le Monténégro constitue un diocèse dont le siège archiépiscopal est à Antivari. L'archevêque porte le titre de primat de Serbie. Mgr Dobrichich a été promu récemment à ce siège.

En Grèce, dant tout le royaume, le nombre des catholiques ne dépasse pas vingt-cinq mille, dont douze mille à Athènes et six mille à Patras ; le reste est dispersé dans diverses localités. Le tiers des catholiques est grec d'origine ; les deux autres tiers sont composés d'étrangers, autrichiens, italiens et français. Le siège métropolitain est à Athènes. Mgr Petit, religieux français des Pères de l'Assomption, récemment promu à ce siège, a sous ses ordres quinze prêtres et possède quelques écoles congréganistes françaises et italiennes. En Grèce, l'Eglise catholique jouit d'une certaine tolérance ; mais il lui est interdit, comme d'ailleurs dans tous les autres pays balkaniqnes, de faire aucune propagande.

En Roumanie, l'Eglise catholique est tolérée ; mais de continuelles restrictions sont apportées par le pouvoir civil à l'exercice du culte catholique : ce qui donne lieu bien souvent à des incidents pénibles. L'archidiocèse de Buckarest a en ce moment pour archevêque un bénédictin allemand, Mgr Netzhammer. La population catholique de cet archidiocèse est presque unanimement composée d'étrangers. On tâche, pour l'heure, d'y organiser le culte en rite grec. L'archidiocèse de Buckarest comprend toute la Valachie. Le diocèse de Jassy comprend toute la Moldavie. Il est confié depuis de longues années à l'Ordre des Frères mineurs conventuels.

A cet Ordre appartient l'évêque actuel, Mgr Camilli, italien d'origine. (*Revue pratique d'apologétique*).

***

MAROC : *La première messe célébrée à Marrakech.* Nos lecteurs goûteront, dans sa simplicité, cette lettre qu'un Français présent à la prise de Marrakech adresse à sa sœur. Les sentiments en sont dignes des cœurs français des plus beaux âges de foi :

" Marrakech, 13 octobre 1912.

" Pour flatté que je sois de me trouver, en contrebande d'ailleurs, parmi les vainqueurs d'El-Hiba et les preneurs de Marrakech, j'éprouve un autre sentiment et celui-là plus élevé, plus fort et plus flatteur encore, à la pensée d'avoir participé ce matin à un événement que l'histoire, mais l'histoire de l'Eglise, pourrait bien aussi fixer pour toujours : la première apparition, depuis le commencement des temps, du bon Dieu sur ce coin de terre marocaine.

" Un Père Capucin français, arrivé avec le dernier convoi comme aumônier libre des troupes réunies à Marrakech, a célébré ce matin, sous une sorte de pavillon attenant au palais et ouvert sur les jardins, la première messe qui ait jamais été dite ici.

" Sous la protection de nos armes, Notre-Seigneur a pris possession de ce territoire de l'islam dans son domaine le plus réservé, le plus fermé jusqu'à ce jour.

" Dans un petit discours, ma foi très bien, ce brave Père a développé cette idée et montré comment, une fois encore et continuant toujours leur mission, la France et ses soldats étaient choisis par Dieu pour faire reculer le Croissant devant la Croix. Un petit aide-major bien pieux servait la messe et y a communié."

Cette première messe, célébrée à Marrakech, après tant de siècles où l'islamisme y régnait sans conteste, a évoqué dans les âmes le souvenir des cinq missionnaires européens massacrés en 1220, que rappelait notre correspondant, M. Navarre, dans une lettre du 16 septembre dernier. Le sang de ces martyrs a été, pour le Maroc, une semence de nouveaux apôtres.

***

PÉROU : *L'envoi d'une mission catholique.* Les plus respectables parmi les protestants sont d'accord pour reconnaître que l'envoi d'une mission catholique au Putumayo, pour consoler et réconforter ce qui reste des malheureux Indiens exterminés par une Compagnie pour la production du caoutchouc, est une excellente chose. Le *Guardian* dit : " Des prêtres catholiques seront au-dessus de tout soupçon de prosélytisme politique, accusation qui a tourné au préjudice de certains missionnaires protestants au Congo." La *Saturday Review* n'est pas moins favorable à l'entreprise : " Tout le monde est d'accord, écrit-elle, pour reconnaître que le meilleur remède est d'envoyer une mission chrétienne.... Le catholicisme romain étant la seule religion reconnue par la loi au Pérou, il est évident que la mission devra être composée de membres de cette Eglise. D'ailleurs, au point de vue pratique, les missionnaires romains sont plus aptes à traiter ce cas particulier, C'est ce genre d'œuvres héroïques qui a toujours mis en relief les meilleures qualités du prêtre catholique. Les Jésuites au Paraguay ont montré le chemin."

Il n'y a guère que quelques fanatiques non-conformistes, qui s'efforcent de faire obstacle à l'envoi d'une mission catholique. Ces sectaires réclament à grands cris des protestants. Ils devraient pourtant être instruits, par l'expérience, de l'inutilité des efforts de leurs Eglises dans le champ de l'évangélisation. Les missionnaires protestants étaient la terreur des mandarins chinois. " Oui, disaient-ils mélancoliquement, nous connaissons cela : le missionnaire arrive d'abord, puis vient le consul et ensuite l'amiral." Et les pauvres diables se sauvaient comme s'ils eussent déjà entendu les canons de ce dernier.

* * *

SUISSE ; *Progrès du catholicisme en pays protestant.* La Liberté de Fribourg publiait récemment un intéressant article sur les progrès consolants que fait le catholicisme dans la plupart des pays protestants.

En *Allemagne*, il y avait en 1800 moins de 10,000,000 de catholiques. En 1903, on en comptait 20,380,000. Des églises et des paroisses nouvelles s'organisent de toutes parts, principalement dans les grandes villes. A Berlin, elles se sont multipliées depuis quelques années. Le Centre reste la

forteresse imprenable. Le congrès annuel des catholiques allemands marque de plus en plus la marche ascendante du catholicisme et son action religieuse et sociale dans toutes les classes de la population et dans tout l'Empire.

En *Hollande*, en 1880, il n'y avait que 300.000 catholiques, pas d'évêque et peu de prêtres. Le recensement de 1907 compte 1,822,000 catholiques, avec 3,785 prêtres, 1 archevêque, 4 évêques et 18,825 religieux. En moins de 20 ans, de 1852 à 1871, on a dépensé 120 millions pour la construction d'églises. En 1904, les Hollandais avaient au gouvernement 3 ministres catholiques sur 8, 25 députés et 18 sénateurs, 42 journaux quotidiens ou hebdomadaires et 43 revues.

En 1800, il n'y avait pour ainsi dire pas de catholiques ni en *Danemark*,, ni en *Suède*, ni en *Norvège*. Il y a maintenant en *Danemark*, 2,940 catholiques, avec une moyenne de 30 à 40 conversions par an. En *Suède*, il y a 2.800 catholiques, et en *Norvège*, 2,500, avec une centaine de conversions par an.

Chacun sait combien sont nombreuses les conversions en *Angleterre*. Les raisons de ce mouvement sont multiples :— l'une des principales se trouve sans doute dans le fait que le protestantisme anglais, par ses dogmes et sa hiérarchie, était demeuré malgré tout beaucoup plus rapproché du catholicisme que le protestantisme suisse ou allemand.

De 1800 à 1907, sans compter l'Irlande presque entièrement catholique, on a vu, en Angleterre, le nombre des catholiques s'élever de 120,000 à 2,180,000, avec 21 évêques, 4,166 prêtres, 2,071 églises. Les conversions, fruit ordinaire de l'étude et des convictions individuelles, ont lieu surtout dans le clergé protestant et parmi la société cultivée. Ainsi, depuis 1899, on a vu passer du protestantisme au catholicisme, 446 ministres, 417 membres du Parlement, 205 officiers de marine, 162 littérateurs, 129 jurisconsultes, 60 docteurs en médecine, 66 membres de l'aristocratie. Il y a maintenant, y compris les Irlandais, 82 députés catholiques au Parlement anglais, 41 à la chambre des lords et 20 conseillers de la Couronne. Des statistiques donnent pour les 60 dernières années une moyenne de *10,000* conversions par an.

Si, passant les mers, nous abordons en *Australie*, nous y constatons de merveilleux progrès. Le catholicisme n'y existait pas en 1818. Le gouvernement anglais y faisait oppo-

sition. En 1820, la liberté des cultes fut accordée. Deux missionnaires irlandais allèrent y prêcher la foi catholique. Aujourd'hui, après un siècle à peine, il y a 1 million 600,000 catholiques, avec 3 archevêques, 14 évêques, 1,400 prêtres, 5,500 religieux, 35 collèges, etc.

Dans les *Etats-Unis*, en 1808, il y avait 40,000 catholiques, 50 prêtres et quelques évêques. Il y a maintenant 22,537,079 catholiques, 16,500 prêtres, un délégué apostolique, 3 cardinaux, 13 archevêques, 88 évêques. On compte 13,204 églises. dont 366 fondées l'année dernière.

Dans la liste des convertis, on trouve un évêque protestant, 327 miuistres, 3 rabbins, 12 diaconesses, etc.

Perlegens.

On agit moins par ce que l'on dit et par ce que l'on pense que par ce que l'on est.

(Ollé-Laprune).

Otez-moi la foi en Dieu et vous m'ôtez la patrie.

(Bismark).

LES ÉVÊQUES DOMINICAINS AUX ETATS-UNIS

(Suite)

MGR. CONNELLY, DEUXIÈME ÉVÊQUE DE NEW-YORK.

La cathédrale était alors grevée d'une dette de cinquante-trois mille dollars dont les intérêts, ajoutés aux autres charges de l'évêque, étaient pour sa pauvreté un lourd fardeau ; et s'il ne bâtit pas dans son diocèse un nombre plus considérable d'églises, si surtout il ne réalisa pas l'idée qu'il caressait depuis longtemps d'élever un séminaire pour attirer au sacerdoce quelques-uns des membres de cette jeunesse américaine dans laquelle il voyait une répugnance presque invincible pour le saint ministère, c'est à cette cause qu'il faut l'attribuer. Aussi, en 1824, il se décida à faire un appel à son peuple, et, avec l'aide de l'éloquent M. O'Gorman, il forma une société pour l'aider à payer la dette de la cathédrale. Des collecteurs furent désignés pour solliciter le concours des habitants, sans distinction de croyances ; et on put s'apercevoir que le fanatisme sectaire ne régnait pas dans toutes les âmes, car le plus grand succès couronna ces démarches. Si l'évêque eût vécu plus longtemps et que sa santé eût répondu à son zèle, il eût certainement mené à bonne fin son entreprise. Il est cependant touchant de rappeler les sentiments de filiale affection dont les catholiques de New-York donnèrent dans cette circonstance un éloquent témoi-moignage à leur évêque. Parmi les résolutions arrêtées dans leur assemblée du dimanche 17 octobre 1824 on trouve celle-ci :

" Résolu 3° Que le Très-Révérend docteur Connelly, " notre bien-aimé évêque, qui possède si justement la confi-" ance de tous, et dont la sagesse, la piété et le zéle excitent " l'admiration de tous nos concitoyens,—dont la conduite, la " vie et l'exemple rappellent à notre souvenir ce que nous

" avons lu de la parfaite simplicité des apôtres au premier " siècle de l'Eglise,—est nommé notre trésorier-général, etc."

Au mois de novembre de la même année, Mgr Connelly eut à supporter une cruelle épreuve dans la perte de deux de ses coopérateurs et amis, MM. O'Gorman et Bulger, qui moururent à Broadway, dans la résidence épiscopale, à huit jours de distance. Ce devait être la dernière. Sa santé était brisée par tous ses travaux —Il avait certainement combattu le bon combat, ses œuvres lui avaient préparé un trésor dans le ciel, et maintenant la récompense l'attendait. Au retour des funérailles de M. O'Gorman, il se sentit malade ; néanmoins, il ne se relâcha pas de ses travaux devenus plus considérables encore par la mort de son coopérateur, il les continua avec son énergie accoutumée, bien qu'il sentît ses forces lui échapper graduellement. Il alla presque tout l'hiver, toujours à son poste, malgré ses souffrances. Il devait mourir debout. Enfin, après avoir célébré la sainte messe dans les premiers jours de la Septuagésime, il dut céder au mal, plus fort que sa volonté. Après une crise de quelques jours, qui ne fut guère qu'une agonie, il expira le dimanche de la Sexagésime, 6 février 1825, assisté par le Père Shanahan. Ses restes, exposés pendant deux jours dans la grande nef de l'église Saint-Pierre (*Basklay street*), furent visités par plus de trente mille personnes. Ses obséques eurent lieu le 9 février au milieu d'un immense concours de peuple qui accompagna son corps de Saint-Pierre à la cathédrale, où il repose près de l'autel. Le *New-York Gazette* du 10 février, rendant compte de cette cérémonie et du caractère de l'évêque, terminait en disant " que de telles vies sont une prédication et jettent un grand reflet sur les doctrines qui peuvent les inspirer."

IV

Mgr RICHARD PIE MILES,
PREMIER ÉVÊQUE DE NASHVILLE (TENNESSEE).

La vie de Mgr Miles est liée à l'histoire des premières années de l'Ordre aux Etats-Unis ; il serait donc intéressant d'étudier cette histoire dans les travaux de Mgr Miles comme missionnaire, ou dans son administration comme provincial ; malheureusement les détails manquent sur ce point. Nos premiers Pères, dans ce pays, ainsi que le fait remarquer

l'éminent auteur des *Skelches of Kentucky,* faisaient beaucoup, mais écrivaient peu, en sorte que la mémoire de bien des événements importants, de bien des actes honorables s'est éteinte avec ceux qui en avaient été les témoins. Si incomplète cependant que soit l'histoire de la vie religieuse du Père Miles, on pourra comprendre, par ce que nous savons, quelle place éminente il occupe parmi les premiers éléments de la Province américaine.

Richard Pie Miles était né dans le comté du Prince Georges, Maryland, en mai 1791. A cette époque, il y avait une émigration considérable du Maryland au Kentucky. Le célèbre Daniel Boone avait reculé dans ce pays les frontières de la civilisation, et les parents du jeune Miles, unis eux-mêmes par des liens de parenté avec la branche de la famille Boone qui habitait le Maryland, furent du nombre de ceux qui suivirent le nouveau courant. Le jeune Miles, alors âgé de 5 ans, émigra donc avec ses parents dans le Kentucky en 1796. Ayant sous les yeux plusieurs exemples de vocation religieuse dans sa famille, et ayant reçu d'ailleurs de ses pieux parents une éducation toute chrétienne, il songea, aussitôt qu'il fut capable d'un choix, à s'assurer la meilleure part et à entrer dans l'Ordre de saint Dominique. Il en revêtit l'habit le 10 octobre 1806, n'étant alors âgé que de quinze ans.

Dix années d'études et d'application aux différents offices de l'Ordre le préparèrent au sacerdoce qu'il reçut en septembre 1816. Alors commença pour lui une vie d'activité et de travail qui se continua pendant vingt-deux ans. Nous le voyons durant ce temps se livrer avec le plus grand zèle et une énergie indomptable aux missions dans l'Ohio et le Kentucky. Comment, du reste, n'eût-il pas été dévoré de l'ardeur du travail, quand il avait sous les yeux des modèles comme les évêques Flaget et David, et les Pères Nerinck et Badin, tous missionnaires formés à la plus rude école, et d'une vie aussi fervente qu'elle était simple et humble ? Dans les premières années qui suivirent son ordination, il était le compagnon favori en même temps que l'actif coopérateur de Mgr Flaget, dans ces visites diocésaines qui portaient tant de fruits consolants et faisaient revivre partout la foi et la piété des fidèles. En 1830, il accompagna Mgr Fenwich dans sa visite de l'Ohio, et celui-ci se plaisait à dire les précieux services qu'il en avait reçus dans ces laborieuses circonstances.

Dans l'intervalle, il avait été chargé de la direction des paroisses de Zanesville et de Somerset, et le bien qu'il fit à ces congrégations n'a pas encore été oublié par la reconnaissance du peuple. Il est inutile de faire remarquer une fois de plus ce qu'imposaient alors de fatigues à un prêtre, dans ces pays, les fonctions de missionnaire, quels étaient la longueur des distances, les difficultés des chemins, l'éloignement des groupes catholiques. Le Pères Miles eut à supporter tout cela pendant ces longues années, et il le supportait sans plaintes, renommé qu'il était pour l'expansion de la franche gaîté de son caractère et l'égalité toujours douce de son humeur.

Cependant les Pères du Couvent de Sainte-Rose, désireux de répondre aux souhaits d'un certain nombre de pieuses jeunes filles de l'Ouest, songèrent à établir une maison de Religieuses Dominicaines. Le T. R. Père Thomas Wilson, alors Provincial, approuva les projets qui lui furent soumis et pensa que la Règle du Tiers-Ordre serait parfaitement appropriée aux exigences du pays et au but qu'on se proposait. En conséquence de cette approbation, le Père Miles fut chargé d'établir un couvent près de Springfield (Kentucky). Ce couvent, d'abord sous le vocable de Sainte-Madeleine, est aujourd'hui connu sous le nom de Sainte-Catherine de Sienne. Mademoiselle Marie Sansberry, native du Maryland, et Mademoiselle Marie Carrico en furent les premières religieuses, et bientôt Mademoiselle Sansberry en devint la première prieure, sous le nom de Sœur Angèle. Le Père Miles déploya dans ces commencements toujours difficiles une sagesse et une prudence remarquables. Une académie et une école furent aussitôt ouvertes ; et depuis quarante ans, en donnant une éducation catholique à plusieurs milliers de jeunes filles, cette maison a fait un bien qu'on ne saurait trop reconnaître. Depuis ce temps aussi, elle a donné naissance à plusieurs autres maisons, vouées comme elle à l'éducation des jeunes filles, et parmi lesquelles nous devons mentionner celle de Memphis, fondée la première, durant l'épiscopat de Mgr Miles à Nashville, et par ses soins. Partout les plus abondantes bénédictions du ciel sont descendues sur ces couvents, comme aussi les plus généreux travaux ont répondu à ces grâces.

Sur ces entrefaites, le Concile se réunit à Baltimore en 1837 et demanda au Saint-Siège l'érection de nouveaux sièges épiscopaux, et parmi eux celui de Nashville, Tennessee, proposant pour l'occuper le Très-Révérend Père Miles. Ses

travaux dans l'Ouest, son zèle pour la religion, les emplois éminents qu'il avait occupés dans son Ordre dont il avait été nommé Provincial, l'indiquaient pour cette haute position. Sans doute, l'Ordre de Saint Dominique y devait perdre un membre précieux, mais il se consolait de cette perte en pensant que les services du bon religieux pour la gloire de Dieu s'agrandiraient dans le champ qui lui serait confié. Il fut donc consacré dans la cathédrale de Bardstown, le 14 septembre 1838. Il avait désiré recevoir cette consécration des mains du Vénérable Monseigneur Flaget, mais les infirmités de celui-ci lui permirent seulement d'assister à cette cérémonie. Monseigneur Rosati le remplaça, assisté par Messeigneurs Bruté, David et Chabrat. Le T. R. Père Timon, depuis évêque de Buffalo, prêcha le sermon de circonstance.

Mgr Miles se mit aussitôt en route pour son nouveau diocèse, et pour prendre possession de son siège. Mais quel diocèse, et quel siège ! Il serait difficile de concevoir un plus complet dénûment. L'évêque s'y trouvait seul, sans soutien, sans affection et sans moyens. Il n'y avait pas un seul prêtre dans le diocèse. Seulement de loin en loin, quelques zélés missionnaires du Kentucky venaient visiter les quelques catholiques qui s'y trouvaient çà et là, les fortifier dans la foi et les consoler par la dispensation des sacrements. Une ou deux misérables masures, dans un état de ruines désolant, étaient les seuls endroits dans l'État où les catholiques pouvaient se réunir pour assister aux offices. Bien entendu, l'évêque n'avait aucune résidence et dut prendre pension à Nashville.

(*à suivre*)

Le plaisir tue et l'argent peut conduire à tous les vices.
(Père Didon).

BIBLIOGRAPHIE

DÉBUTS D'UN ÉVÊQUE MISSIONNAIRE.

MGR OVIDE CHARLEBOIS, O. M. I.

Vicaire Apostolique du Keewatin.

Tel est le titre d'un joli volume de 102 pages, avec illustrations, qui vient de paraître à l'Imprimerie des Sourds-Muets de Montréal. Ce volume contient d'abord un court rapport sur l'arrivée de Mgr Charlebois dans son vicariat apostolique (pages 1 à 16) ; puis le journal de voyage écrit par Mgr lui-même, dans le cours de la première visite qu'il fit, comme évêque, de toutes ses missions sauvages.

En vente au profit des pauvres missions du Keewatin, au nombre desquelles se trouve la mission des Esquimaux.

Prix : unité, 15 cts : 100 exemplaires, $12.00.

Frais de poste, 3 cts.

TENUE DES FIDÈLES A L'EGLISE par l'abbé Joseph Saint-Denis, Chambly.Canada.

Voici en quels termes élogieux Mgr l'Archevêque de Montréal recommande cet opuscule ;

" Nous permettons bien volontiers l'impression de cet opuscule. Il donne sur la tenue des fidèles à l'église pendant les divers offices religieux. des règles que nous approuvons et recommandons à Messieurs les curés de faire suivre dans notre diocèse."

† PAUL, arch. de Montréal.

Montréal, 1er juin et 17 août 1912.

En vente chez l'auteur : Prix : 5 sous pour 2 exemplaires. $1.00 pour 50, $5.00 pour 300, $15.00 pour 1,000.

NELLIE, la " Petite violette du Saint-Sacrement " par F. Bernard des Ronces.

1° Vie complète.—Gracieux et beau volume de 225 pages, orné de nombreux dessins à la plume, illustré de huit gravures hors texte sur papier couché.

Prix *franco :* 1 fr. 75 ; pour l'étranger, 1 fr. 90.

Maison du Bon-Pasteur, 228 Boulevard Péreire, Paris.

Superiorum permissu. *De licentia Ordinarii.*

LES BIENFAITEURS DE "L'ŒUVRE DU NOVICIAT

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis.—3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS.—1° Plus de 90.000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts* chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année.—On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R. P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	$15.00	1 Membre	$10.00
2 Membres	25.00	2 Membres	15.00
3 Membres	30.00	3 Membres	20.00
		4 Membres	25.00
		5 ou 6 Membres	30.00

S. J. MAJOR, LIMITÉE

ÉPICIERS EN GROS et

Importateurs de Vins et Liqueurs,

OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON
(LIMITED)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER

(Successeur de Martel & Langelier)

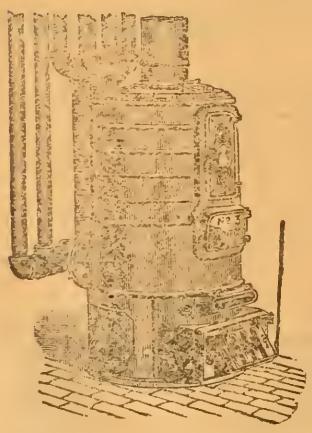

Tél. Bell 1828

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Réfrences.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creck, Sarsfield Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc., etc.

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER
Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN
(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"
Vente en GROS et au DETAIL
Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE
ST-HYACINTHE, P.Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses
DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier
MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.
Teintures noires garanties, ne changeant pas.
E. RAMPON, - - Agent.
80 St-Denis, MONTREAL.

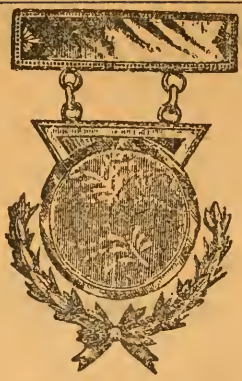

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada pour ce genre d'ouvrage. . . . . Catalogue gratis sur demande. . . . . .

CARON FRERES

EDIFICE CARON
233-239 RUE BLEURY MONTREAL.

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE

VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS

ST-HYACINTHE, P. Q.

M. C. DAVID & CIE,

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches et Nouveautés. .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TÉLEPHONE 30.

Bell, Magasin 57 —— Résidence, 361

E. BOUCHER,

Ferronneries, Ferblanteries, Vernis, Peintures, Vitres, Peintures d'Artistes pour Tableaux.

Place du Marché. 116 Rue St-Antoine, ST-HYACINTHE, Que.

Librairie J. G. Gratton

E. PEPIN, SUCCESSEUR
(Gros et détail)

EN LIBRAIRIE, OBJETS RELIGIEUX, FANTAISIE, JEUX, JOUETS, ETC.

500 Rue Ste-Catherine-Est, MONTRÉAL.

TÉL. EST 920. Porte voisine de la Banque d'Epargne.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

ROD. CHAGNON
(Successeur de J. N. Simard)
EPICERIES, - FRUITS, BONBONS, - LEGUMES, CIGARES et CIGARETTES
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

LE BAZAR
U. FOURNIER
Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.
109-111 Cascades, St-Hyacinthe

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de **messe** " VATICAN " et " SANCTUAIRE ". Nous en garantissons la **pureté.** Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez **désirer et** *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL, Qué.

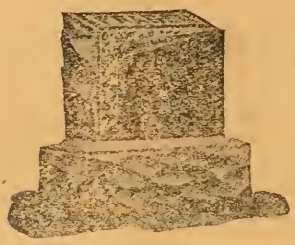

Téléphone : { Atelier 402 / Résidence 328

Jules Wingender

MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres en Marbre, Granit, Etc.

Prix et Ouvrage défiant toute compétition

Atelier : Coin des rues CASCADES et CONCORDE ST-HYACINTHE, Que.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT	SIEGE SOCIAL
9 Place des Vosges,	63 Rue Notre-Dame Est
PARIS.	MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Expres

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30,000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,161 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes.
Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concorde
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone Bell 390

Emile Brunelle

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : :

Agent pour la vente des machin " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond
ST-HYACINTHE.

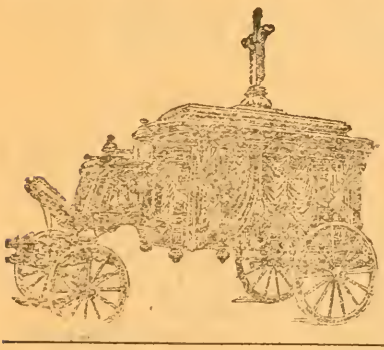

Cadorette, Mongeau & Leary

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise
SAINT-HYACINTHE
Téléphone Bell 370.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

— SPÉCIALITÉS : —

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

e léphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetées "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)

ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1912.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE.